

École élémentaire Les Tilleuls École maternelle Arc en Ciel

SERVON SUR VILAINE

Procès-Verbal du Conseil d'école du mardi 17 octobre 2023

Présent(e)s	Excusé(e)s
<p><u>Les représentants de la municipalité :</u> Messieurs GARDIN et ROULLIT, élus Mme Virginie LE FLOCH.</p> <p><u>Les représentantes des parents d'élèves :</u> PIQUEPE Maud, TESSIER Stéphanie, CONCHIS Flora, BUSIN Emilie, RUAN Guillaume, HAZO Céline, DUBAR Sarah, GUERNEVÉ Julie, CROUZET Pascal, DONDERO MICHEL Myriam, PAPIILLON Pauline, FOURNIER Audrey, NAVATTE Anne-Laure, HILAIRE Vanessa, PROULT Lucie, Audrey FOURNIER,</p> <p><u>Les enseignants :</u> THEBAULT HERVE Véronique, NEVEU Benoit, RUAL Annabelle, MESNIL Carine, DIGO Gwenaëlle, HADDOU Chrystèle, LECHIFFRE Julie, LAURENT Christelle, BARRÉ LEFEVRE Servane, BRYON Aude, KEREBEL Clara et LAMY Chloé.</p>	<p><u>L'Inspectrice de l'Education nationale de la circonscription de Châteaubourg :</u> Mme MORVAN</p> <p><u>Les représentants de la Municipalité :</u> Mr MORIN (Maire de Servon sur Vilaine)</p> <p><u>Les représentant(e)s de parents d'élèves :</u></p> <p><u>Les enseignant(e)s:</u> DESDOIGTS Lydie, BRODERSEN Tania</p>

Président de séance : Madame MONNIER Secrétaire : Mesdames BRYON et HADDOU

Ordre du jour

- 1/ Accueil et présentation du conseil d'école
- 2/ Bilan de la rentrée : effectifs et répartitions
- 3/ Règlement intérieur de l'école et Charte de la Laïcité
- 4/ Organisation semaine scolaire
- 5/ Sécurité à l'école
- 6/ Projets pédagogiques et partenariats
- 7/ Calendrier scolaire
- 8/ Questions diverses

École élémentaire Les Tilleuls

École maternelle Arc en Ciel

SERVON SUR VILAINE

Accueil et présentation du conseil d'école

Les titulaires : PIQUEPE Maud, TESSIER Stéphanie, CONCHIS Flora, BUSIN Emilie, RUAN Guillaume, HAZO Céline, DUBAR Sarah, GUERNEVÉ Julie, CROUZET Pascal, DONDERO MICHEL Myriam, PAPIILLON Pauline, FOURNIER Audrey.

Les suppléants : NAVATTE Anne-Laure, HILAIRE Vanessa, PROULT Lucie.

Madame BRYON remplacera Mme GIMENEZ qui est en congé maternité jusqu'en mai.

Il est rappelé le rôle et les compétences du conseil d'école : Il s'agit d'un conseil composé des élus locaux, des parents élus et des enseignants de l'école. Il se réunit une fois par trimestre pour traiter des sujets qui intéressent la vie de l'école : projets des classes, cantine, travaux dans l'école... Les titulaires votent le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. La pédagogie reste un domaine réservé aux enseignants.

Résultats des élections du 13/10/2023 :

Nombre d'électeurs : 406

Nombre de votants : 240 soit 59.11% contre 55% l'année dernière

Bulletins blancs et nuls : 8

Bilan de la rentrée : effectifs et répartitions

L'effectif global des élèves de l'école est stable : 126 élèves en maternelle (128 l'an passé et 112 il y a deux ans) et 152 élèves en élémentaire comme l'année dernière. Nous attendons 3 arrivées : une en maternelle et les deux autres en élémentaire en janvier 2024.

Le profil de l'école change : auparavant, nous avons environ un tiers des élèves en maternelle et les deux autres tiers en élémentaire. Cette année, c'est presque moitié-moitié.

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2024 sont à effectuer fin novembre. Le point sur les effectifs pour la rentrée 2024 sera fait lors du deuxième conseil d'école.

TPS	PS	MS	GS	Total maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élémentaire	TOTAL
8	39	39	40	126	38	26	27	30	31	152	278

École élémentaire Les Tilleuls

École maternelle Arc en Ciel

SERVON SUR VILAINE

Niveau de classe	Effectifs	Enseignant
TPS/PS	18+6 24	Véronique HERVE-THEBAULT
PS/MS	12+12 24	Benoît NEVEU
PS/MS	11+12 23	Lydie DESDOIGTS Clara KEREBEL
MS/GS	15+9 24	Christelle LAURENT
GS	21	Servane BARRÉ LEFEVRE
GS/CP	10+ 14 24	Tania BRODERSEN
CP	24	Annabelle RUAL
CE1	19	Carine MESNIL
CE1 /CE2	7+17 24	Gwenaëlle DIGO
CE2 / CM1	10 + 13 23	Chrystèle HADDOU Chloé LAMY
CM1/CM2	17 +7 24	Julie LECHIFFRE
CM2	24	Nathalie GIMENEZ
TOTAL	278	

Le conseil des maîtres a choisi d'alléger les effectifs des classes de CE1 (19 élèves) et GS (21 élèves) car les salles de classe sont particulièrement petites comparées aux autres.

Règlement intérieur de l'école et Charte de la Laïcité

La charte de la Laïcité est annexée au règlement intérieur de l'école. Il s'agit d'un texte présenté le 9 septembre 2013 et disponible sur demande à la directrice. La charte présente la laïcité des personnels, des enseignements et des programmes.

Modification apportée cette année : la fermeture des portails à 8h45 sauf pour les parents des élèves de TPS et PS. Ils doivent entrer dans l'école avant 8h45 mais peuvent sortir jusqu'à 9h.

Rappel : Plan Vigipirate renforcé : Vigilance des parents à respecter les horaires de l'école.

Il est demandé aux parents d'accompagner leur enfant jusqu'à sa classe en cas d'arrivée en dehors des heures de classe.

Les absences non justifiées de plusieurs jours sont transmises à l'IEN qui peut décider d'envoyer aux parents concernés un rappel à la loi.

École élémentaire Les Tilleuls École maternelle Arc en Ciel

SERVON SUR VILAINE

Le règlement intérieur de l'école est soumis au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

Le conseil d'école décide que le règlement intérieur de l'école et la Charte de laïcité seront envoyés par mail. Seul le coupon d'engagement à respecter ce règlement sera collé dans les cahiers de liaison.

Organisation semaine scolaire

Actuellement, nous sommes sous dérogation de la semaine à 4 jours. Si nous souhaitons reconduire cette dérogation, il est nécessaire que cela soit voté en conseil d'école puis validé par le DASEN.

Le conseil municipal a proposé à l'équipe enseignante de renouveler cette dérogation, ce que l'équipe valide.

En date du mardi 17 octobre 2023 voici l'avis du Conseil d'école concernant la demande dérogatoire d'organisation des temps scolaires proposée par la collectivité :

Pour	Contre	Réservé (abstentions)
Parents élus : 12	Parents élus :	Parents élus :
Élus : 2	Élus :	Élus :
Enseignants : 13	Enseignants :	Enseignants :
DDEN : 0	DDEN :	DDEN :
Total : 27	Total :	Total :

Cette dérogation adoptée à l'unanimité sera valable à partir de septembre 2024 et pendant 3 ans.

Sécurité à l'école

Sécurité incendie Plusieurs exercices d'évacuation sont prévus dans l'année : le premier a eu lieu le jeudi 21 septembre.

En élémentaire comme en maternelle l'exercice a fonctionné. L'exercice a été réalisé sans difficulté. Les enfants et le personnel ont été évacués rapidement.

Cependant, il est à préciser que dans les deux bâtiments, si les portes des classes sont fermées, l'alarme n'est pas très audible.

Si l'exercice n'avait pas été annoncé, certaines classes n'auraient pas évacué.

Les enseignants et les élèves qui se trouvent dans la cour de récréation n'entendent pas non plus l'alarme. Ce constat avait été signalé il y a deux ans.

École élémentaire Les Tilleuls

École maternelle Arc en Ciel

SERVON SUR VILAINE

Les sorties de classes de Mesdames LECHIFFRE et RUAL ne peuvent pas se faire sans clé. En effet, les portes n'ont pas de bouton intérieur ou tout autre système permettant d'ouvrir en cas d'urgence.

L'équipe enseignante précise également que les vélos des maternels sont actuellement rangés dans le SAS donnant sur la cour or lors de la visite du conseiller prévention du CDG 35 missionné par la Commune, ils ont été déplacés car ils sont susceptibles d'entraver la sortie des élèves. Il est donc demandé l'installation d'un local de stockage dans la cour.

Son emplacement avait déjà été acté mais son installation n'a pas été votée au budget investissement 2023.

Ce sujet sera donc abordé lors de la prochaine réunion avec Monsieur Ramirez, le directeur des services techniques de la commune.

L'équipe enseignante relate l'intervention d'une entreprise, dans la cour maternelle, lors d'une récréation : Ils se sont présentés à l'école et ont indiqué qu'ils venaient prendre des mesures or ils ont finalement cassé une partie d'un poteau du préau, en tapant avec un marteau. Des éclats de bois et des échardes étaient projetées dans la cour alors que des élèves étaient présents. Les enseignants ont dû sécuriser le périmètre rapidement. Les services techniques n'étaient pas au courant de cette intervention.

Madame Monnier précise que depuis le début des travaux, les entreprises se succèdent sans qu'elle soit au courant. Il a donc été décidé, qu'à partir de maintenant, aucune entreprise ne serait autorisée à pénétrer dans l'enceinte de l'école, sur le temps scolaire, sans avoir l'accord de la directrice et sans être accompagnée par une personne de l'équipe des services techniques.

Dans le contexte Vigipirate renforcé, les enseignants de maternelle ou les ATSEM se déplaceront pour ouvrir la porte de l'école afin de vérifier à qui ils ouvrent.

En élémentaire, l'interphone est relié à une caméra dans le bureau de Mme Monnier. La vérification est donc facilitée.

Un représentant de parent demande s'il est prévu de rehausser le muret de l'enceinte de l'école et d'installer des portails plus haut, côté élémentaire, afin d'éviter l'intrusion d'une tiers personne.

Madame Monnier explique qu'en lien avec le projet récréolo, des planches de bois vont être fixées le long du mur mais pour le moment, elles ne sont pas toutes peintes et aucune n'est vernis. A ce jour, rien n'est prévu pour les portails.

Monsieur GARDIN explique que l'école a toujours été ainsi. Il précise qu'un projet de restructuration de l'école et de l'ALSH est en cours d'étude.

Il est rappelé que la loi exige que l'enceinte de l'école soit fermée à clé mais il n'y pas de hauteur minimum pour les murs d'enceinte. Madame Monnier explique qu'il est impossible de fermer les portes des bâtiments à clés car cela empêcherait les élèves de deux classes de se rendre aux toilettes sur le temps scolaire.

École élémentaire Les Tilleuls

École maternelle Arc en Ciel

SERVON SUR VILAINE

Plan Particulier de Mise en Sûreté :

Les écoles peuvent être confrontées à des accidents majeurs, d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain...), ou technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...). En conséquence, chacun doit s'y préparer, c'est pourquoi l'équipe a envisagé des scénarios afin de réagir en conséquence.

L'exercice habituellement réalisé avant les vacances de la Toussaint a été reporté, compte tenu de l'actualité, afin d'éviter toute confusion dans l'esprit des enfants.

Hommage à Bernard Dominique : Il y a eu énormément d'informations reçues entre vendredi et lundi matin. L'équipe enseignante a fait le choix, dans un premier temps, de ne pas organiser de minute de silence. Le sujet a été abordé dans les classes selon les propos rapportés par les élèves. En maternelle et en CP, le sujet n'a pas du tout été évoqué par les adultes car les enfants n'en ont pas parlé.

Il semble que cette fois, les enfants ont été plus préservés des écrans et de l'information, en tout cas chez les plus jeunes. Toutefois, l'équipe enseignante reste vigilante et invite les familles à leur préciser si leurs enfants leur rapportent des propos inquiétants à ce sujet.

Projets pédagogiques et partenariats

Financement des sorties et des projets

Les fonds de la coopérative scolaire sont disponibles pour l'année 2023/2024 pour financer les sorties et les projets (documentation, matériel). Les fonds proviennent de subventions de la Municipalité (5793€), de l'Association de Parents d'Élèves (3000€ pour le financement de la classe de mer), de la participation volontaire des familles en début d'année ainsi que des actions organisées par la coopérative scolaire (OCCE) les années précédentes. (projet initiative, vente de gâteaux, ...)

Madame Monnier indique que tous les ans, l'école paye une adhésion à la coopérative scolaire de 2€50 par élève. Cette adhésion est indispensable.

Répartition de la subvention de la Municipalité :

	Maternelle (126 élèves)	Elémentaire (152 élèves)
Documentation	457€95 soit 3€65 par élève	778€10 soit 5€10 par élève

École élémentaire Les Tilleuls

École maternelle Arc en Ciel

SERVON SUR VILAINE

Matériel pédagogique	522€45 soit 4€15 par élève	351€85 soit 2€31 par élève
Sorties scolaires	1076€51 soit 8€55 par élève La somme est arrondie à 9€ par élève	1064€ pour les sorties de cette année scolaire soit 7€ par élève 1542€33 budget classe de mer 2023/2024
USEP	305€	

Thème de l'année

Le thème de l'année : **les JO**

Chaque classe peut choisir de travailler plus ou moins sur ce thème.

Natation

Les élèves de CE1/CE2 et CE1 des classes de Mesdames Digo et Mesnil ont démarré l'activité à la piscine Inoxia de Châteaugiron le jeudi après-midi dès le 14 septembre jusqu'au 30 novembre inclus.

Quelques parents ont passé l'agrément piscine en début d'année.

Les CP et les CE2 des classes de Mesdames Rual, Brodersen et Lamy iront à la piscine à partir du 7 décembre 2023 jusqu'au 22 février 2024 (le jeudi après-midi). Des parents agréés peuvent participer à l'encadrement de l'activité. La présence d'au moins un parent agréé est nécessaire pour encadrer les séances de natation des élèves de cycle 2.

De nouvelles sessions d'agréments vont être proposées.

Ne disposant pas de suffisamment de créneaux de natation, l'équipe pédagogique a fait le choix que seuls les CE2 de la classe de Madame HADDOU et les CP de la classe de Madame BRODERSEN iraient à la piscine, cette année. C'est Madame LAMY qui accompagnera les élèves à la piscine et Madame BRODERSEN qui restera avec les GS/CM1.

École élémentaire Les Tilleuls École maternelle Arc en Ciel

SERVON SUR VILAINE

Lire et Faire Lire

Madame Liliane Robine intervient sur son temps personnel, une fois par semaine, pour lire des albums aux élèves de maternelle. Les enfants sont ravis.

École et cinéma

L'ensemble des classes de l'école élémentaire participera au projet. Les élèves visionneront 3 films qui seront également étudiés en classe. Le coût de ce projet est de 2,5 € par élève et par film, soit un total de 7,5 € par élève pour cette année scolaire. Il est demandé une participation à hauteur de 1€50 par élève par film soit 4€50 pour les 3 films. Le reste du coût de ce projet est pris en charge par la coopérative scolaire. Les trajets en car sont financés par la communauté de commune de Chateaugiron.

Il est possible que la Classe de Madame RUAL ne visionne que 2 films sur 3. En effet, un des films ne semble pas adapté à des enfants de CP. Les films sont pourtant validés par l'Éducation nationale mais la sensibilité des élèves peut être différente selon les enfants de la classe.

L'argent versé par les familles non utilisé pour ce projet sera conservé pour la sortie de fin d'année.

Ces sorties au cinéma nécessite la présence d'un parent accompagnateur par classe pour chaque séance.

Projet musique

L'intervenante est Floriane PIERRE (dumiste). L'équipe enseignante est ravie de son travail qui est d'une grande qualité. Madame PIERRE de l'école de musique de Châteaugiron est dumiste. Elle intervient au Triolo une semaine sur deux, le jeudi, auprès des élèves des classes de Mesdames RUAL, MESNIL, DIGO et LAMY. Un projet de restitution face aux parents est prévu le vendredi 12 avril.

Thème : Autour du monde : découverte de chants et instruments du monde

Les enseignantes constatent que les compétences des élèves ont évolué grâce à la continuité du projet depuis 4 ans.

Cette année, les classes de Mesdames LECHIFFRE, BRYON et BRODERSEN vont également bénéficier de l'intervention de Léanne PUCHOL qui est en cours de validation de son diplôme à l'école de musique Paul FLEM mais dont les interventions sont très appréciées et de qualité. Une restitution est prévue auprès des élèves de l'école.

Thème : Tour du monde en musique (en lien avec les JO)

Ces projets sont financés par l'Éducation Nationale exceptés les frais de déplacement de l'intervenante stagiaire. C'est donc l'école de musique qui les a pris en charge afin que le projet puisse se réaliser.

École élémentaire Les Tilleuls

École maternelle Arc en Ciel

SERVON SUR VILAINE

Un représentant de parent demande si ces projets musique pourraient être réalisés pour les élèves de la maternelle. Les enseignants de cycle 1 expliquent en avoir déjà fait la demande mais cela leur avait été refusé.

Projet Savoir Rouler à Vélo

Les CM vont participer au dispositif SRAV (Savoir Rouler A Vélo) du 27 novembre au 8 décembre. Ce dispositif est financé par la communauté de commune de Chateaugiron et est organisé en partenariat avec Roahzon Mobility.

Les élèves seront répartis en 3 groupes et bénéficieront de 4 demi-journées dont une sortie pour valider le Savoir Rouler. Pour l'organisation de cette sortie, nous avons sollicité des parents afin qu'ils passent l'agrément le jeudi 19 octobre.

Les CE2 ne pouvant pas participer au projet, ce dispositif est réalisable car Madame MONNIER est déchargée à temps plein et pourra accompagner les CM1 de la classe de Mesdames HADDOU et LAMY.

Roahzon Mobility fournit les vélos mais les enfants doivent apporter leur casque.

Mme LECHIFFRE explique que ces projets sont très intéressants mais ciblent souvent une seule cohorte et cela ne correspond pas à nos répartitions de classe à cours doubles. Exemples : le projet avec Roahzon Mobility, les incorruptibles, les Olympiades (uniquement les CM1)... Cela soulèvent un certain nombre de questions : que fait-ton des élèves qui ne sont pas concernés par le projet ? Qui est en responsabilité sur les groupes ciblés ? Comment créer une dynamique de classe si les projets ne concernent que des 1/2 classes ?

Visite du musée des Beaux Arts

Les classes de Mesdames Mesnil (le mardi 3 octobre) et Digo (le mardi 17 octobre) sont allées en train au musée, à Rennes. Les élèves ont pu profiter d'un temps de visite et un temps d'atelier sur les émotions. Les enseignantes et les enfants ont été fascinés. Cette visite était gratuite. Plusieurs écoles s'étaient inscrites, les deux classes de l'école ont été sélectionnées suite à un tirage au sort.

Les enseignantes ont fait le choix d'y aller en train mais elles ont été confrontées à quelques difficultés : annulation de train, achat de billets pour des groupes...

Un cycle de marche a été organisé en amont, pour se déplacer en groupe et rapidement.

École élémentaire Les Tilleuls École maternelle Arc en Ciel

SERVON SUR VILAINE

Les incorruptibles

Il s'agit d'un concours national de lecture. Les élèves lisent entre 5 et 7 livres en fonction de leur âge et votent pour celui qu'ils ont préféré.

Pour les CM2, un défi lecture devrait être organisé autour de la lecture des incorruptibles avec une rencontre en période 4 ou 5 avec le collège. Ce défi est organisé indépendamment de la journée d'intégration des CM2.

Classe de mer :

Cette année les classes de Mesdames LECHIFFRE, BRYON, LAMY et HADDOU partiront du 12 au 15 mars à Saint Pol de Léon.

Le budget pour le transport et l'hébergement ayant énormément augmenté, les enseignantes ont consacré plusieurs heures de travail à organiser et trouver des solutions pour faire face à cette augmentation exponentielle. Il a donc été décidé de réduire d'une nuit la classe de mer et organiser un retour en train.

Les enseignantes ont également fait le choix d'intégrer les CE2 de Mesdames HADDOU et LAMY ceci afin que ce projet soit plus fédérateur pour le groupe classe aussi bien pendant la classe de mer que pendant tout le travail mené en amont et en aval.

USEP :

Cette année, suite aux expériences de l'année passée et surtout pour des raisons financières, l'école ne va pas renouveler son affiliation à l'USEP.

Les années précédentes nous avions la possibilité d'affilier une classe sur deux mais cela n'étant plus accepté, nous préférons faire une pause.

Tarifs :

- Les droits d'affiliation de chaque association : 43 €
- La licence Adulte : 21 € (il faut minimum 3 adultes dans le bureau de l'association donc 63€)
- La licence Enfant maternelle : 5€80
- La licence Enfant élémentaire : 6€40

126 x 5€80 = 730€80 et 152 x 6€40 = 972€80

Soit **1809€60**

Monsieur GARDIN précise qu'il est possible que la subvention accordée à l'USEP soit supprimée en 2024.

École élémentaire Les Tilleuls

École maternelle Arc en Ciel

SERVON SUR VILAINE

Il est envisagé que l'école ne s'affilie qu'une année sur deux pour assumer le poids financier de cette affiliation. L'association USEP Les Tilleuls sera donc en dormance pour cette année mais existera toujours en septembre 2024.

Madame Monnier explique que les 10 euros versés par les familles à l'OCCE, en début d'année seront utilisés pour la classe de mer et les sorties scolaires.

Partenariats avec les acteurs de la commune ou de la communauté de commune :

-la **Médiathèque** (6 thèmes dans l'année ; 3 interventions par classe), De plus, cette année, les élèves de la classe de Mme BRYON (les CM2) travaillent sur un projet lecture.

Rencontre avec Ellie GREEN qui est autrice pour la classe d'Annabelle RUAL.

Rencontre avec Jérôme PÉLISSIER illustrateur de bandes dessinées pour la classe de Gwenaëlle DIGO

Un projet avec une Compagnie a été proposé aux enseignants de cycle 1 : le théâtre des silences viendra enregistrer les élèves de maternelle sur le thème des rêves. Un paysage sonore sera proposé à la fin du projet. Ils débiteront leur travail dans les classes après les vacances de la Toussaint. Les familles seront invitées à signer des autorisations d'enregistrement des voix de leurs enfants.

-l'**animateur sportif**, Cette année, l'équipe enseignante a fait le choix de cibler les interventions de l'éducateur sportif de la commune Jérémy LOUVET. Ce dernier, quittant la commune, sera remplacé par Nicolas TALLINGER. Nous ne connaissons pas encore la date d'arrivée précise de son arrivée.

En élémentaire, seules les classes de Mesdames RUAL, LECHIFFRE, HADDOU ET LAMY en profiteront.

En maternelle, ce seront les classes de Mesdames HERVÉ THÉBAULT, DESDOIGTS et de Monsieur NEVEU.

Les autres classes bénéficieront de l'intervention d'un autre éducateur, ou d'un travail avec des étudiants STAPS (jeux d'opposition, tennis...) : projet de co-intervention avec Hervé GIANESELO qui pour le moment n'est pas validé par l'IEN.

-la **communauté de commune** : Le projet tennis est reconduit. Les classes de Mesdames DIGO, HADDOU et BRYON en bénéficieront.

Ces différents projets sont soumis à la validation de l'IEN.

Les co-interventions sont extrêmement riches, c'est dommage pour les maternels.

Les enseignants soulignent que la charge de travail est exponentielle pour s'engager dans de tels projets et sont parfois refusés.

École élémentaire Les Tilleuls École maternelle Arc en Ciel

SERVON SUR VILAINE

Calendrier scolaire

Cette année, les 5 périodes scolaires se déclinent ainsi :

Période 1	Du 04/09/23 au 20/10/23	7 semaines
Période 2	Du 06/11/23 au 22/12/23	7 semaines
Période 3	Du 08/01/24 au 23/02/24	7 semaines
Période 4	Du 11/03/24 au 19/04/24	6 semaines
Période 5	Du 06/05/24 au 05/07/24	9 semaines

Pont de l'ascension : mardi 7 mai (le soir) au lundi 13 mai 2024

FERMETURE d'Arlequin : du vendredi 22 décembre (le soir) au mardi 2 janvier.

QUESTIONS DIVERSES

- **Devant le coût financier de la classe de mer, est-il envisagé une vente de gâteaux par les élèves ou bien une vente initiatives (mug)?**

Les enseignantes expliquent que la préparation de la classe de mer et la rédaction du projet pédagogique prend beaucoup de temps et cela ne leur permettra pas de réaliser des actions en parallèle.

Elles rappellent également, qu'elles ne sont pas rémunérées ni pour ce temps de préparation ni les soirs et les nuits pendant le séjour. Elles suggèrent donc aux parents de s'impliquer dans les actions de l'APE et éventuellement d'organiser des ventes (gâteaux, brioches, viennoiseries de chez bridor...)

- **Sortie d'école : plusieurs parents sont interpellés par rapport au trottoir très étroit se situant devant le portail permettant la sortie des élèves à 16h30, des travaux sont-ils envisagés (suppression des deux places dépose minute et décaler celles-ci ?)**

Monsieur GARDIN : Il n'y a pas de travaux d'envisagés pour le moment. Une étude globale est en cours et donnera certainement lieu à des travaux.

Les parents demandent de décaler les deux places « arrêt minute ».

Monsieur GARDIN suggère que l'équipe enseignante réfléchisse à d'autres scénarios pour la sortie de 16h30.

École élémentaire Les Tilleuls École maternelle Arc en Ciel

SERVON SUR VILAINE

Dans le cadre de Vigipirate renforcé, les voitures peuvent-elles se stationner si proche de l'école ? La préfecture indique de faire attention aux abords de l'école mais il n'y a pas de contre indication à l'égard de ces stationnements.

Des parents suggèrent de bloquer temporairement les deux places qui apparaissent comme dangereuses.

PV établi le 17/10/2023 à 19h59

La présidente